

ASSEMBLEE PLENIERE DU CDOMK 21 DU 25 JANVIER 2007

Suite à des conditions météorologiques exceptionnellement difficiles, l'assemblée initialement convoquée pour le 23 janvier a été reportée au 25 janvier 2007. Le CDOMK remercie une fois encore l'IFMK pour son accueil.

ORDRE DU JOUR :

- 1-** Présentation d'une ébauche de budget prévisionnel pour l'exercice 2007 par Jean-Michel LARDRY, trésorier
- 2-** Présentation du résultat de la recherche de locaux pouvant accueillir le CDO
- 3-** Constitution de la Commission de Conciliation

A la demande du président et devant l'importance des sujets présentés, l'ensemble des membres titulaires et suppléants avaient été convoqués.

Présents :

Christian BILLAUT, Nicolas DUTARTRE, Maryse HUMBLLOT, Jérôme LACHOT, Jean-Michel LARDRY, Pierre NOUJARRET, Pierre-Henri PETITJEAN, Christian PEYROUSE, Jean-Claude RAUPP, Olivier SALTARELLI, Daniel SOLNON, Micheline TOUPET, Michel-Pierre TRIAT, David VALLON.

Excusés :

Dominique CHALAND, Alain EUZEN, Gérard LEDUC, Bernard MALEGUE, Jean MARLIEN, Rémi MEURVILLE, France MOUREY, Pierre PELISSONNIER, Yann-François SYLVESTRE.

La séance débute à 20H30.

1- Jean-Michel LARDRY présente une **ébauche de budget prévisionnel pour l'exercice 2007** selon une trame formelle fournie par le CNO. Cette prospection tient compte de la démographie des MK dans le département et du montant des cotisations attendues qui en découle, ainsi que d'une évaluation approximative de certains postes de dépenses. Elle est avant tout un **outil de travail et de réflexion pour les orientations à prendre à court terme**, notamment en ce qui concerne la location de locaux et l'embauche d'une secrétaire (postes à partager avec l'Ordre régional une fois celui-ci installé). Le budget finalisé sera communiqué ultérieurement à tous les MK du département.

Il ressort clairement de cette présentation que certains postes de dépenses paraissent incompressibles et d'autres pas. De ce fait, certaines priorités devront être données parmi les postes compressibles en fonction des orientations voulues par les membres du CDO.

D'un avis consensuel, la priorité sera donnée:

- à la **location de locaux d'emblée adaptés à notre exercice**, en veillant à ce que ceux-ci ne grèvent le budget par un aspect trop luxueux et hors des mesures compatibles avec l'image que le CDO veut donner de la profession

- à la **communication** avec les MK du département, en organisant quelques réunions « décentralisées » à la rencontre des professionnels éloignés de Dijon (afin de présenter le Conseil de l'ordre et de recueillir les attentes des MK durant l'année 2007, pour présenter les travaux en cours ultérieurement) et en éditant un bulletin d'information périodiquement sur les actualités ordinaires. Afin de réduire les coûts au maximum, ce bulletin sera transmis par courriel aux professionnels dotés d'un équipement informatique, ce qui semble être la grande majorité d'entre nous et qui évitera un acheminement en nombre par voie postale, beaucoup plus onéreux. A cette fin, les adresses e-mail des MK seront demandées lors de leur inscription au tableau auprès du CDO.

Un document d'information destiné aux jeunes diplômés sera également élaboré et remis à ceux qui s'inscriront au tableau du département

Afin de réaliser des **économies** substantielles, il est envisagé :

- de **différer l'embauche de la secrétaire** à la fin de l'année 2007, voire au début 2008. Les tâches de secrétariat et de standard téléphonique seront assurées en attendant par les membres du CDO, selon leurs disponibilités et fonctions respectives. Il semble donc opportun de souscrire au nom du CDO un abonnement pour un téléphone portable, que les membres pourront récupérer à tour de rôle pour assurer une permanence téléphonique hebdomadaire.
- de **ne pas attribuer aux membres libéraux du CDO l'indemnité pour investissement personnel**. Les membres présents s'accordent à décider que l'indemnité compensatoire de la perte de revenus, perceptible en cas d'impossibilité d'exercer auprès de sa clientèle pendant les jours ouvrés pour exercer des tâches ou fonctions auprès du CDO, sera la seule à être versée. Le temps passé en dehors des heures d'ouverture des cabinets pour des travaux ou réunions inhérentes aux fonctions ordinaires sera donc strictement bénévole et signe d'un engagement désintéressé des élus ordinaires.

- de **limiter l'équipement informatique du CDO** au strict nécessaire et d'utiliser les ordinateurs portables personnels que possèdent les membres du bureau tant que possible (une dotation pour chaque CDO d'un poste informatique avec PC, scanner et imprimante est déjà prévue par le CNO)

A noter que suite aux accords conclus par le CNO avec la Banque Populaire, une avance de trésorerie pouvant aller jusqu'à 15000€ est accordée sur simple demande à chaque CDO.

2- Suite à la prospection immobilière d'Olivier SALTARELLI et Nicolas DUTARTRE, trois opportunités s'offrent à ce jour au CDO :

- les **locaux de l'ancien scanner de la zone d'activité des Grands Crus à Chenôve**, visités par les deux élus mandatés et les membres du bureau en compagnie d'un conseiller du cabinet Brice Robert-Voisin fin décembre 2006. Ces locaux d'une surface totale de 161m² sont en rez-de-chaussée avec deux accès indépendants, un sol carrelé, une climatisation, un chauffage électrique, un coin kitchenette, des sanitaires, et sont dotés de 5 parkings extérieurs privés. A noter la présence de nombreuses places de parking à proximité, à priori non occupées.

Le loyer annuel est de 15000€ non assujéti à la TVA.

A la demande des membres du CDO, des modifications techniques et de cloisonnement ont été étudiées et chiffrées par le cabinet Voisin afin de répondre aux besoins spécifiques de notre activité (cf. plans en annexes). Ainsi, la surface de la salle de réunion semblait primer sur le nombre de bureaux, afin de permettre son utilisation par le plus grand nombre à des fins diverses. Les locaux hébergeant le CDO se devant d'être ceux de tous les professionnels du département, ils seront en effet mis gracieusement à la disposition de tous ceux qui en feront la demande pour y organiser des réunions, assemblées, présentations, etc.

Le montant global de ces travaux selon devis est estimé à 28700€, dont 5000€ seraient pris en charge par le bailleur, qui s'engage également à accorder une franchise de 4 mois de loyer au locataire. Cette économie globale de 10000€ laisserait donc à la charge du CDO un montant de 18700€ pour les travaux, dont la date d'achèvement pourrait être envisagée au 30/03/2007.

Le bail proposé est de 6 ans, durée d'amortissement d'un éventuel emprunt pour financer ces travaux.

- les **locaux d'une ancienne salle de sport près du jardin de l'Arquebuse**, dont la surface est estimée à près de 200m². Ces locaux visités par Nicolas DUTARTRE sont pourvus de deux entrées distinctes et composés actuellement de trois bureaux, d'une grande pièce pouvant accueillir des réunions, de sanitaires, de seulement trois convecteurs électriques, et dotés de 6 parkings extérieurs privés. Le loyer annuel serait compris entre 13000 et 14000€ et des travaux d'aménagement intérieur et de rafraîchissement seraient à envisager. A noter les difficultés de stationnement dans le quartier en dehors des parkings privés, et l'incertitude quant à l'isolation thermique dont la qualité est primordiale en regard du mode de chauffage utilisé.

- des **locaux proposés par le Conseil de l'Ordre des médecins dans le quartier de la Toison d'Or**, d'une surface totale de 100m² composée uniquement de bureaux, pour un loyer annuel d'environ 11000€. Le Conseil de l'Ordre des médecins propose la mise à disposition de leur salle de réunion à proximité pour les besoins du CDO.

Ces locaux n'ont pas été visités. Par souci d'indépendance et par crainte d'avoir à gérer des contraintes de planning d'occupation de la salle de réunion (la chambre disciplinaire et la Section des Assurances Sociales du Conseil Régional de l'Ordre des MK devant notamment

être amenées à siéger dans les locaux partagés avec le CDOMK 21), cette éventualité n'est pas retenue.

Après avoir étudié et comparé les différentes propositions, leur impact sur le budget et les possibilités de financement, le choix est soumis au vote de tous les membres présents.

Le local du Parc des Grands Crus à Chenôve est retenu à l'unanimité car il semble le mieux correspondre, après travaux, aux besoins de notre structure et à ceux du futur Conseil Régional (accessibilité, environnement, distribution des locaux, surface de la salle de réunion lui permettant de multiples utilisations...). Un emprunt bancaire sera sollicité pour les travaux auprès de la Banque Populaire. Une sous-location partielle par l'instance régionale permettra de réduire l'impact sur le budget.

Un RDV sera pris dans les prochains jours pour signer le bail locatif et permettre la réalisation des travaux avant fin mars, ce qui permettrait d'emménager dans les locaux courant avril et d'envisager une inauguration avec invitation de tous les MK du département avant l'été. Une inauguration avec les autorités et les représentants des différentes instances étant amenées à entrer en relation avec le CDO sera également envisagée.

3- Création de la Commission de Conciliation

La commission doit être composée de 3 membres au minimum.

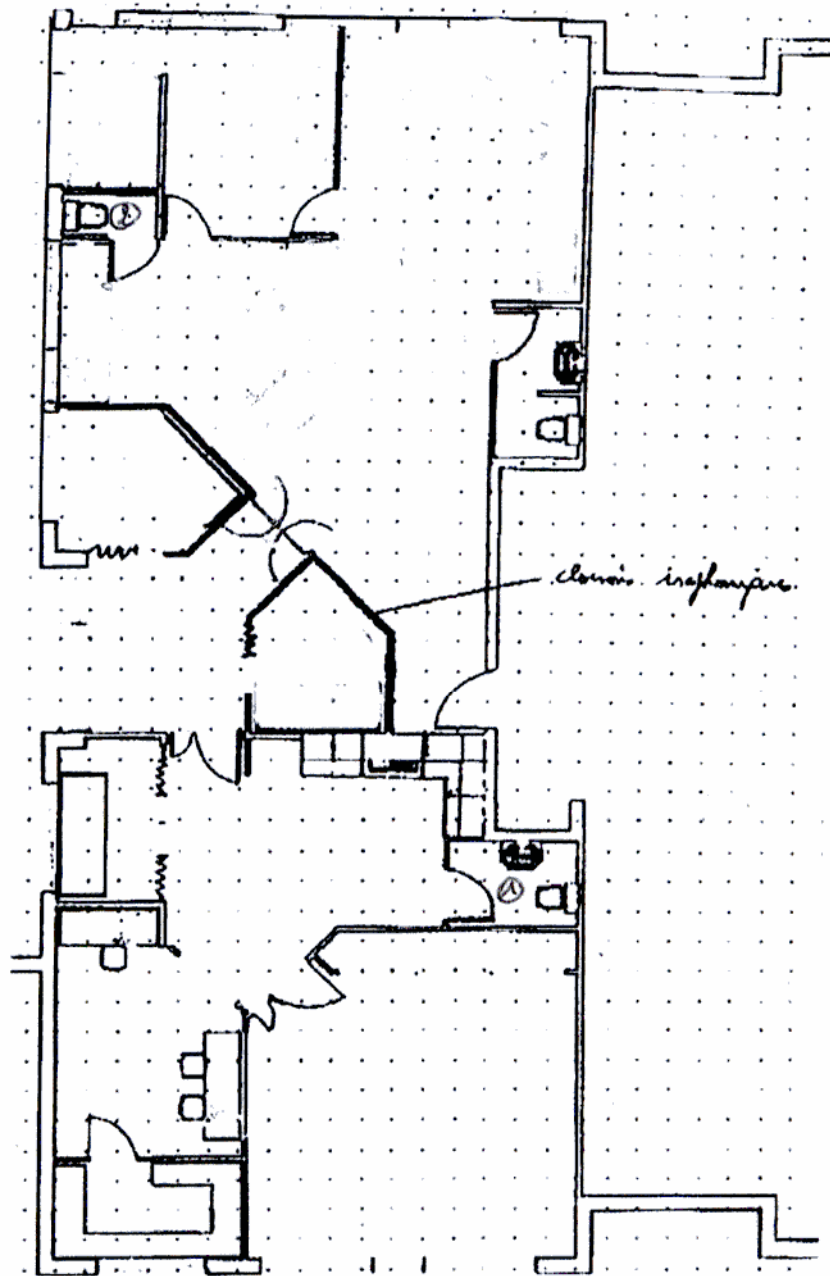
Devant l'importance du nombre de candidats, il est décidé de tous les retenir afin de constituer différentes commissions de 3 membres dont la composition sera déterminée par le président au cas par cas, de telle sorte qu'une impartialité totale soit garantie dans la gestion des dossiers d'une part, et que certains puissent être sollicités en fonction de leurs compétences ou connaissances particulières d'autre part. Ceci implique de fait qu'une même commission devra suivre un dossier jusqu'au terme de la tentative de conciliation, et présente comme avantage le fait que la quantité de travail sera répartie entre un plus grand nombre de membres.

Pour rappel, la commission de conciliation permet de traiter en première intention des litiges entre professionnels ou entre patients et professionnels. En cas d'échec de la conciliation, le dossier est transmis à la chambre disciplinaire de première instance de l'échelon régional, avec avis circonstancié de la commission départementale.

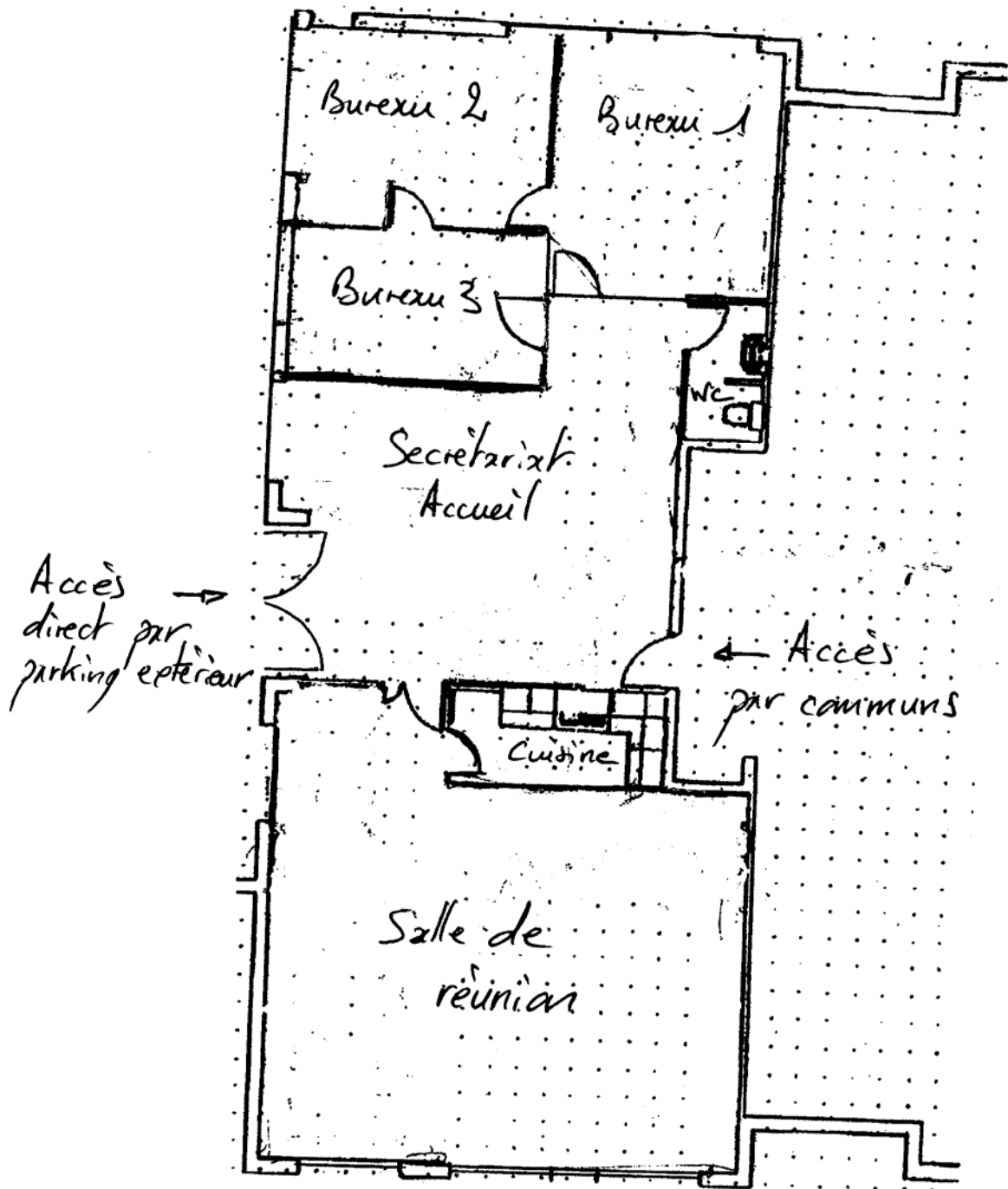
Les membres de la commission de conciliation du CDOMK 21 sont : Christian BILLAUT, Jérôme LACHOT, Jean-Michel LARDRY, Gérard LEDUC, Christian PEYROUSE, Olivier SALTARELLI, Daniel SOLNON.

La séance est levée à 23H00.

*Le secrétaire général du CDOMK 21,
Jérôme LACHOT*



EXISTANT AVANT TRAVAUX



ETAT APRES TRAVAUX